

Évaluer à distance

Vos questions...



- [Comment recevoir les travaux de mes étudiants sur ARCHE ?](#)
- [Comment proposer un quiz à mes étudiants sur ARCHE ?](#)
- [Comment prévenir d'éventuels problèmes techniques ?](#)
- [Sécuriser mes épreuves](#)
- [Que proposer aux étudiants en situation de handicap ?](#)
- [Quelles consignes passer à mes étudiants avant l'épreuve ?](#)
- [Qui dois-je prévenir lorsque j'organise une épreuve sur ARCHE ?](#)



En savoir plus...



[Fiche Examen à distance](#)

[Étudier à distance](#)
(version étudiant.e.s de cette faq)

[Enseigner à distance](#)

[Accéder à mes documents](#)

[Travailler en mode collaboratif](#)

[Utiliser mon téléphone fixe professionnel](#)

[Travailler en toute sécurité](#)

[Obtenir de l'aide](#)

Comment recevoir les travaux de mes étudiants sur ARCHE ?

Pour cela, il suffit d'ajouter une activité **Devoir** dans votre espace de cours.

Vous pourrez ensuite définir les paramètres qui constituent ce dépôt de devoir : son nom, les dates de l'épreuve, etc.

Voici les différents tutoriels disponibles sur ARCHE pour créer et piloter cette activité **Devoir** :

- [Je souhaite que mes étudiants m'envoient leurs travaux](#) (Basique)
- [Créer et paramétrer l'activité Devoir pour une épreuve](#) (Avancé)
- [Je découvre les outils de correction proposés par l'activité Devoir](#)

IMPORTANT - 4 points pour éviter les erreurs

Comment paramétrer les dates d'un devoir ?

Vous avez la possibilité de paramétrer trois dates dans l'activité Devoir :

- **"Autoriser la remise dès le"** : il faut comprendre ce paramètre ainsi : **"La remise de devoir est permise à partir du"**. **ATTENTION**, cette date ne **cache pas** le devoir à l'étudiant l'empêche de déposer avant cette date.
- **"Date de remise"** : permet d'indiquer à l'étudiant la date (et l'heure) à laquelle il doit rendre le travail sur ARCHE. *Une fois cette date (et cette heure) dépassée, l'étudiant pourra toujours déposer son travail.*
La bonne approche est de ne configurer que cette date de remise (et non la date limite).
En effet, la date de remise effective de l'étudiant permettra de voir si elle a été faite à temps et vous laisse une liberté d'interprétation.
- **"Date limite"** : permet de bloquer l'ajout des travaux des étudiants.
Si elle est paramétrée à 13h20, l'étudiant ne pourra plus déposer à 13h21.
Dans le contexte actuel, nous vous déconseillons de l'activer. Il faut prendre en considération que tous les étudiants ne sont pas en situation optimale pour composer (cf. remarque précédente).

Ajouter des consignes directement dans l'activité **Devoir** et utiliser les restrictions d'accès

Si vous souhaitez ajouter les consignes directement dans l'activité **Devoir**, pensez à cacher l'activité **MAIS** n'oubliez de l'afficher à l'heure du début de l'épreuve.

Vous avez aussi la possibilité de paramétrer une **restriction d'accès avec la date et l'heure de début d'épreuve**. Mais dans ce cas indiquez aux étudiants que, s'ils se trouvent sur l'espace de cours avant l'ouverture de l'activité, il est nécessaire de rafraîchir la page web pour le voir s'afficher.

ATTENTION à bien vérifier que la date indiquée dans la restriction -si vous l'utilisez - soit **IDENTIQUE** à la date "Autoriser la remise dès le" pour ne pas perturber l'étudiant qui cliquerait sur l'activité et qui ne verrait pas le bouton pour ajouter son devoir.

Comment régler le paramètre d'envoi du devoir par l'étudiant ?

Dans les paramètres "**Réglage de la remise des travaux**", nous vous conseillons très fortement de laisser le paramètre "**Exiger que les étudiants cliquent sur le bouton « Envoyer le devoir »**" **non actif**. Dans le cas contraire, une action supplémentaire de la part de l'étudiant est requise et nous le constatons, devient un importante source d'erreurs.

Remarque : L'étudiant reçoit via sa boîte mail une notification du travail rendu.

Quels fichiers sont acceptés dans un rendu de devoir ?

L'activité Devoir vous permet de choisir quels sont les types de fichier qui peuvent être rendus par les étudiants. Nous vous conseillons de bien **indiquer dans la consigne pour l'étudiant**, les fichiers que vous acceptez en essayant de ne pas être trop restrictif.

Par exemple, si vous demandez un document écrit, il faudra accepter les documents au format LibreOffice, MS Office, PDF, voire même les photos (un étudiant sur smartphone arrivera par exemple peut-être plus facilement à composer sur papier et à prendre une photographie pour vous l'envoyer).

Remarque : vous pouvez aussi contraindre ces types de fichier dans les paramètres de l'activité **Devoir** ("**Types de remise**").

Comment proposer un quiz à mes étudiants sur ARCHE ?

 Sur ARCHE, l'activité qui permet de faire un quiz s'appelle "**Test**".

La création d'un test dans ARCHE se déroule en 3 étapes :

1. Création d'une banque de questions
2. Ajout de l'activité "Test"
3. Ajout des questions dans le test.

Pour plus d'informations, vous pouvez :

- Consulter le webinar "Construire un test sur ARCHE" : <https://arche.univ-lorraine.fr/mod/data/view.php?d=628&rid=8415>
- Lire le guide réalisé par l'Université de Toulon : https://moodle.univ-tln.fr/pluginfile.php/113671/mod_resource/content/5/03_Activite-Test.pdf

Comment prévenir d'éventuels problèmes techniques ?

- **Prévenir la Direction du Numérique de la date de l'épreuve** : afin de vous proposer le meilleur service et contribuer au bon déroulement de vos évaluations, la Direction du Numérique vous remercie de signaler les épreuves à distance que vous prévoyez d'organiser avec **un effectif supérieur à 100 étudiants** à l'adresse suivante : <http://declare.univ-lorraine.fr/ajout.php>
- **Proposer une solution alternative pour la remise des travaux** : par exemple, autoriser la remise du devoir par mail dans le cas où l'étudiant n'arriverait plus à se connecter à ARCHE.



MISE EN GARDE

Nous ne contrôlons pas les conditions techniques avec lesquelles les étudiants peuvent participer aux épreuves.

Sécuriser mes épreuves

- Comment définir des contraintes de temps pour mes épreuves ?



Dans les paramètres du test, vous pouvez :

- Définir une durée pour compléter l'intégralité du test : il s'agit du champ "**Temps disponible**". Il n'est cependant pas possible de limiter le temps par question. Il s'agit d'une durée globale.
- Définir une période d'accès au test (champs "**Ouvrir le test**" et "**Fermer le test**"), supérieure au "temps disponible", afin de prendre en compte les éventuelles difficultés techniques rencontrées par les étudiants, et leur laisser le temps de les résoudre.
- Définir le nombre de tentatives autorisées dans la rubrique "**Note**".

- Comment cacher provisoirement mes cours ou des contenus dans un cours ?



Sachant que vos supports de cours et votre test en ligne se trouvent sur la même plateforme, nous vous suggérons de placer votre activité "test" **dans une section dédiée**, ce qui vous permettra si besoin de cacher toutes les autres sections du cours.

Pour cacher une section : activez le mode édition dans votre cours (raccourci clavier "CTRL" et "Z"). Cliquez en face de l'intitulé d'une section sur le lien "**Modifier**", et choisissez "**Cacher la section**". Répétez cette opération pour chaque section à masquer.

Si vous souhaitez empêcher les étudiants de consulter un autre cours sur ARCHE, il peut être pertinent de le cacher complètement. Pour cela, rendez-vous dans le cours à masquer, cliquez sur la roue crantée puis sur "**Paramètres**". Dans le formulaire qui apparaît, réglez le champ "**Visibilité du cours**" sur "**Cacher**". Enregistrez ces modifications en bas de la page.

Que proposer aux étudiants en situation de handicap ?

- Compte tenu de leurs besoins spécifiques, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'accompagnement et d'aménagement pour la passation des épreuves d'évaluation.



Tiers-temps

Dans le message d'annonce de la future épreuve (envoyé au minimum 15 jours avant) demandez aux étudiants de se signaler auprès de vous pour bénéficier d'un tiers-temps.

Dans les paramètres des activités **Devoir et Test**, vous pouvez mettre en place une **Exception utilisateur/groupe**.

- Rendre accessible son cours, ses différents supports à l'aide du **Vademecum Accessibilité (vademecum-accessibilite.pdf)**, vous pouvez vous rapprocher du service handicap (<http://handicap.univ-lorraine.fr>) ou des services numériques de l'établissement. Pensez notamment :
 - A **renseigner systématiquement les titres et les légendes** des tableaux, des images, des schémas, des liens
 - A **utiliser les éléments de formatage** des tableaux (entête de ligne et de colonne), des documents textuels (titres et sous-titres automatiques, interligne, police courante mais unique à tout le document)
 - A **ne pas faire reposer une information uniquement sur la couleur** dans les schémas, les mise en avant de textes, les images
 - A **proposer des documents suffisamment contrastés** pour les textes, images, schémas et vidéos
 - A **proposer des alternatives textuelles et explicatives** pour les images, les schémas, les vidéos et les sons
 - A **fournir des résumés précis, voire des transcriptions** avec les ressources multimédia, vidéo ou sonores
 - A **écrire des textes simples et des listes à puces** pour éviter de longs paragraphes
- Choisir des modalités d'examen les plus accessibles possibles afin de limiter les difficultés pour la passation des épreuves,

Quelles consignes passer à mes étudiants avant l'épreuve ?

Préparer son poste de travail pour l'épreuve

- **S'assurer avant l'épreuve de disposer d'une suite bureautique**
 - Vérifier que ces outils fonctionnent normalement
 - En cas de besoin une présentation de l'offre proposée par l'Établissement et des consignes d'installation sont disponibles à cette adresse :
 - <https://numerique.univ-lorraine.fr/les-services/outils-bureautiques> (Microsoft office / OpenOffice)
- Disposer des autres logiciels nécessaires pour passer l'épreuve

Les bonnes pratiques pour une connexion internet saine :

- Tester sa connexion à internet via le site : <https://www.ariase.com/box/test-vitesse>
- Évitez que les autres occupants de votre logement utilisent le service de TV ou de streaming durant votre épreuve
- Si le service de TV ou de streaming doit être utilisé durant votre épreuve, favoriser une définition plus faible
- Si votre connexion internet est faible et que vous disposez d'un forfait 4G conséquent, vous pouvez privilégier le partage de connexion depuis votre téléphone
- Réinitialisez de temps en temps votre box (en coupant l'alimentation et en rebranchant quelques minutes après) pour que les mises à jour et optimisations se fassent
- Optimisez votre installation : placez votre box dans une pièce centrale de votre logement dans un endroit dégagé, à un mètre du sol et loin de tout appareil diffusant des ondes (radio, babyphone, micro-onde, etc.)
- Si cela est possible avec votre station de travail et que vous disposez d'un câble de connexion RJ45, privilégier une connexion filaire au réseau.
- Vérifier le matériel dans son ensemble : batterie, chargeur, câbles, casque, micro, webcam ...

Les consignes de passage de l'épreuve au moins 15 jours avant

- Où trouver le sujet de l'épreuve, à quelle date et quelle heure ?
 - Type d'épreuves
 - Délais impartis
 - Modalités de remise de travaux
 - En cas de problème technique la procédure alternative proposée
 - Modalités d'échanges avec l'enseignant durant l'épreuve (chat, forum, mail, etc)
 - Que faire/qui contacter en cas de problème (usage du chat / du forum pour faire remonter les problèmes)
- Demander aux étudiants de se signaler s'ils ont besoins de tiers-temps ou d'une dérogation particulière (par exemple, vous devez impérativement travailler le jour de votre examen...).

IMPORTANT

Nous vous recommandons de proposer à vos étudiants de réaliser un test d'épreuve (test de matériel, dépôt de devoir, quiz) sur cet espace ARCHE : <https://arche.univ-lorraine.fr/course/view.php?id=36096>

Qui dois-je prévenir lorsque j'organise une épreuve sur ARCHE ?

 Si vous prévoyez une épreuve en ligne avec un effectif supérieur à 100 étudiants, complétez le formulaire en ligne suivant : <http://declare.univ-lorraine.fr>

Ce formulaire permet à la Direction du Numérique d'anticiper la montée en charge de la plateforme ARCHE.

Dans tous les cas, prévenez vos étudiants au moins 15 jours avant l'épreuve en ligne.